

Fiscalité transfrontalière

Validons la région ensemble

Robert Fehlmann | Constantin Transléman

Constantin Transléman incarne l'effort conjugué de Audrex Arpège S.A., Anancy, membre du groupe Constantin avec une centaine de collaborateurs basés dans cinq bureaux en France limitrophe, et Constantin Suisse S.A., Genève, filiale de Constantin Associés, d'apporter leurs compétences d'expert-comptable aux entreprises transfrontalières de la région et à leurs animateurs.

Nous avons ainsi développé un savoir-faire spécifique aux questions transfrontalières, à l'instar de ce tableau synoptique présentant les impacts fiscaux de différents choix d'implantation d'un entrepreneur français en Suisse.

Il y a bien sûr encore la possibilité pour une entreprise française de n'intervenir que sporadiquement sur le territoire suisse pour y travailler. Dans ce cas, en l'absence d'un établissement stable, il n'y a pas d'imposition en Suisse, si ce n'est que la rémunération liée sera soumise à la TVA suisse dès

que le chiffre d'affaires atteint CHF 75'000.00.

D'autre part, les travailleurs détachés sont obligés d'annoncer leur présence auprès de l'Office de la population helvétique pour des périodes de travail entre 8 et 90 jours par année.

Les considérations fiscales n'étant toutefois pas seules déterminantes, les personnes de contact mentionnées ci-dessous se tiennent à votre disposition pour apporter tous services et informations complémentaires. ■

Personnes de contact

France :
Paul-Henri Marmoud et Pierre Afonso

Audrex Arpège S.A.
101, avenue du Général de Gaulle
F - 74200 Thonon-les-Bains.

Téléphone : +33 450 268 800
Fax : +33 450 268 801

Suisse :
Robert Fehlmann et Pascal Kirschner

Constantin Suisse S.A.
15, rue du Jeu-de-l'Arc - cp 6259
CH- 1211 Genève 6

Téléphone : +41 22 735 37 08
Fax : +41 22 735 61 13

Constantin & Associés fait partie des 10 plus grandes fiduciaires de France avec des filiales dans plus de 25 pays. Il est par ailleurs reconnu par la SEC pour la révision des sociétés cotées en Bourse américaine depuis plus de 50 ans.

Revenus bruts en CHF	50'000	100'000	200'000	300'000
Frontalier à Genève				
Impôt à la source genevois : barème 2006	0.00%	10.38%	21.04%	26.92%
Charges sociales à Genève	13.47%	13.47%	13.00%	12.83%
Frontalier à Vaud				
Impôt sur le revenu français : barème 2005	1.42%	6.01%	12.71%	20.65%
Contribution sociale généralisée (CSG) en France	0.47%	0.45%	0.44%	0.44%
Charges sociales à Vaud	13.45%	13.45%	12.98%	12.81%
Indépendant français avec établissement stable à Genève				
Impôt suisse	5.69%	15.30%	25.23%	29.92%
Charges sociales suisses	9.28%	9.79%	9.79%	9.79%
Dividendes d'une société suisse à un résident français (sans autres revenus)				
Distribution de dividende ouvrant droit à abattement				
Impôt suisse non récupérable imputé comme crédit d'impôt en France	15.00%	15.00%	15.00%	15.00%
Contribution sociale généralisée (CSG) en France	11.00%	11.00%	11.00%	11.00%

Note : Les calculs sont établis pour une personne mariée avec deux enfants. A ce titre, elle reçoit des allocations familiales de CHF 4'800 l'an à Genève, respectivement de CHF 3'840 à Vaud, pris en considération dans le calcul des impôts tant suisses que français.